

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE  
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE**

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE  
DE  
MARSEILLE**

**6, Rue Joseph AUTRAN  
13281 MARSEILLE Cédex 06**

**N° R.G : 11/04518**

Affaire :

**LA COMMUNAUTE URBAINE  
MARSEILLE PROVENCE  
METROPOLE**

Contre :

**Salanica R. et autres**

**Décision du 25 Octobre 2011**

Copie certifiée conforme revêtue  
de la formule exécutoire

sur

6 Pages

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Le Président du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE a rendu la décision dont la teneur suit :

**EN CONSÉQUENCE  
LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MANDE ET ORDONNE**

A tous Huissiers de Justice sur ce requis, de mettre la présente décision à exécution.

Aux Procureurs Généraux près les Cours d'Appel et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de Grande Instance, d'y tenir la main.

A tous Commandants et Officiers de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la présente décision, certifiée conforme à la minute a été signée, scellée et délivrée par le greffier soussigné.

Pour copie certifiée conforme à l'original revêtue de la formule exécutoire délivrée à :

Me Vanina CIANFARANI-GILETTA

Marseille, le 25 Octobre 2011

LE GREFFIER EN CHEF



**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE**

**ORDONNANCE DE REFERE N° 11/**

10 58 / 20 11

Référé Cabinet 4

**ORDONNANCE DU** : 25 Octobre 2011  
**Président** :  
**Greffier** : Madame SOMNIER, Vice-Président  
**Débats en audience publique le :** Madame PILLANT, Greffier  
24 Octobre 2011

<b>GROSSE :</b>	<b>EXPEDITION :</b>
Le .....	Le .....
à Me .....	à Me .....
Le .....	Le .....
à Me .....	à Me .....
Le .....	Le .....
à Me .....	à Me .....

N° RG : 11/04518

**PARTIES :**

**DEMANDERESSE**

**LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**  
dont le siège social est sis Les Docks Atrium 10.7 BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02  
prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié es qualité audit établissement  
représentée par **Me Vanina CIANFARANI-GILETTA** , avocat au barreau de MARSEILLE

**DEFENDEURS**

<b>Madame S:</b>	née le 30/04/1982 à CAPUSU
<b>Madame V</b>	née le 19/05/1967 à HUNEDOARA
<b>Madame C</b>	née le 24/09/1984 à CAMPPIA
<b>Madame S:</b>	née le 27/04/1959 à CORNESTI
<b>Madame F:</b>	née le 17/10/1960 à PANICENI
<b>Madame M</b>	née le 16/04/1980 à SIBIU
<b>Madame F:</b>	née le 15/11/1978 à GHERLA
<b>Monsieur I</b>	né le 20/10/1973 à TIMISOARA
<b>Monsieur Y</b>	né le 10/01/1985 à MEHEDIAT
<b>Monsieur I</b>	né le 10/08/1960 à HUEDIN
<b>Monsieur F</b>	né le 08/02/1986 à HONEDOARA
<b>Monsieur N</b>	né le 31/05/1988 à PECICA
<b>Monsieur N</b>	né le 04/04/1957 à PECICA
<b>Monsieur F</b>	né le 05/03/1984 à NAPOCA
<b>Madame N</b>	née le 02/06/1966 à CORNELIA
<b>Madame S</b>	née le 20/09/1963 à PAULINA
<b>Monsieur N</b>	né le 06/09/1962 à LUCRETIA
<b>Monsieur I</b>	né le 30/10/1993 à HUCOLIN
<b>Monsieur T</b>	né le 14/09/1985 à HUCOLIN
<b>Monsieur I</b>	né le 20/10/1962 à HUCOLIN
<b>Monsieur N</b>	né le 25/08/1991 à ROUMANIE

## ORDONNANCE

**Vu l'assignation en référé** délivrée le 19 Octobre 2011 par la CUMPM pour l'audience du 21 Octobre 2011 après y avoir été autorisée par ordonnance sur requête en date du 17 Octobre 2011 ;

La procédure a été renvoyée à l'audience du Lundi 24 Octobre 2011 à la demande du Conseil des défendeurs ;

**Vu les conclusions** de ces derniers qui ne contestent pas être occupants sans droit ni titre de l'espace public mais sollicitent un délai jusqu'au 18 Décembre 2011 pour quitter les lieux car il n'y a aucun trouble réel pour les riverains ;

### SUR CE

**Il convient** de mettre hors de cause Messieurs Nicanor ROSTAS né le 25/08/1991 et Cornel-Guta ROSTAS né le 10/01/1991 car ils sont déjà concernés par l'ordonnance de référé rendue le 26 Septembre 2011 ;

**Attendu** que la CUMPM a fait constater par huissier selon procès-verbal dressé les 11 et 12 Octobre 2011 que des tentes et caravanes occupent le trottoir Avenue Félix Zoccola et l'espace sous la passerelle Capitaine Gèze dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ; ce campement d'une centaine de personnes n'est pas alimenté en eau et électricité ce qui crée des nuisances d'hygiène et insalubrité ;

**Attendu** qu'ils sont toutefois suivis et assistés par l'AMPIL, certains enfants sont scolarisés au Collège Rosa Parks et dans les écoles primaires des environs ainsi qu'il résulte des documents produits ; un suivi médical est aussi effectué et il n'est pas contestable que le trouble à l'ordre public est généré par l'impossibilité pour cette communauté de pouvoir s'implanter sur des terrains mis à leur dispositions par la Municipalité ou la Communauté Urbaine ;

**Attendu** que les destructions des divers squatts après expulsion des occupants ne sert qu'à déplacer le problème puisqu'aucune solution n'est recherchée efficacement, aucun quartier de Marseille ne voulant les accueillir sans distinction de niveau social ou d'appartenance politique, le refus étant unanime ;

**Attendu** qu'il convient donc d'ordonner leur expulsion en leur accordant le délai de grâce qu'ils sollicitent jusqu'aux vacances scolaires de Noël afin que les enfants scolarisés achèvent leur trimestre et qu'une solution temporaire hivernale puisse peut-être intervenir ;

**Il ne paraît pas** équitable de faire application de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;

Les dépens sont à la charge des défendeurs qui succombent ;

### PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement par ordonnance contradictoire et en premier ressort ;

**Mettons hors de cause** Messieurs Nicanor ROSTAS et Cornel-Guta ROSTAS.

**Constatons que tous les défendeurs :**

<b>Madame Salanica R</b>	née le 30/04/1982 à CAPUSU
<b>Madame Virginia A</b>	née le 19/05/1967 à HUNEDOARA
<b>Madame Crenguta</b>	née le 24/09/1984 à CAMPPIA
<b>Madame Stelian A</b>	née le 27/04/1959 à CORNESTI
<b>Madame Floriaca A</b>	née le 17/10/1960 à PANICENI

<b>Monsieur</b>	né le 06/02/1971 à CAMPIA TURZII
<b>Monsieur</b>	né le 16/04/1980 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 07/12/1959 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 21/05/1988 à SIBIU
<b>Monsieur</b>	né le 16/12/1991 à ORS HVEDIN/ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 08/07/1982 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 12/06/1986 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 26/11/1981 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 13/03/1974 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 26/07/1964 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 09/03/1986 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 28/03/1993 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 10/06/1985 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 31/12/1995 en ROUMANIE
<b>Madame F</b>	née le 18/01/1974 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 15/02/1997 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 13/09/1990 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 19/01/1990 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 23/01/1959 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 18/07/1977 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 06/07/1997 en ROUMANIE
<b>Madame</b>	née le 27/09/1959 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 14/05/1977 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 25/11/1957 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 10/12/1986 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 15/06/1993 à SEVILIA
<b>Monsieur</b>	né le 21/03/1987 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 03/11/1981 en ROUMANIE
<b>Monsieur</b>	né le 23/04/1993 à CLUJ
<b>Monsieur</b>	né le 25/05/1985 à HUREDOORA
<b>Madame</b>	née le 23/08/1986 à CAMPIA TURZII + 2 enfants
<b>Monsieur</b>	né le 21/01/1987 à SATU MARE
<b>Madame</b>	née le 31/08/1990 à CLUJ + 1 enfant
<b>Monsieur</b>	née le 02/10/1990 à CLUJ
<b>Monsieur</b>	né le 09/08/1989 à HUNEDOARA
<b>Monsieur</b>	né le 10/01/1991 à CLUJ
<b>Madame</b>	née le 20/03/1991 en ROUMANIE + 1 enfant

se trouvant sur le cheminement piéton qui longe l'avenue Félix Zoccola 13015 MARSEILLE au devant du N° 55

ET

<b>Monsieur Corbu S.</b>	né le 22/05/1956 à CIUCEA
<b>Monsieur Lucrétia R.</b>	né le 21/02/1965 à NAPOCA
<b>Monsieur Marianna V.</b>	né le 19/12/1981 à BALINTIN
<b>Monsieur Alexandru</b>	né le 04/01/1966 à BUCAREST
<b>Monsieur Vasilica V.</b>	né le 01/01/1967 à BUCAREST
<b>Monsieur Argentina</b>	né le 05/10/1986 à ORDADEA
<b>Monsieur Terca I</b>	né le 23/10/1984 à ALESD
<b>Monsieur Florica</b>	né le 03/12/1988 à LIVADA
<b>Monsieur Aurien</b>	né le 14/09/1978 à ORADEA
<b>Monsieur Florica I</b>	né le 30/12/1983 à TIMISUARA
<b>Monsieur Franaise</b>	né le 15/08/1980 à PETROASA

se trouvant sous la passerelle de la rue du capitaine Gèze 13015 MARSEILLE

Tous représentés par **Me Benoît CANDON**, avocat au barreau de MARSEILLE

Madame	le 16/04/1980 à SIBIU
Madame	le 15/11/1978 à GHERLA
Monsieur	le 20/10/1973 à TIMISOARA
Monsieur	le 10/01/1985 à MEHEDIAT
Monsieur	le 10/08/1960 à HUEDIN
Monsieur	le 08/02/1986 à HONEDOARA
Monsieur	le 31/05/1988 à PECICA
Monsieur	le 04/04/1957 à PECICA
Madame	le 05/03/1984 à NAPOCA
Madame	le 02/06/1966 à CORNELIA
Monsieur	le 20/09/1963 à PAULINA
Monsieur	le 06/09/1962 à LUCRETIA
Monsieur	le 30/10/1993 à HUCOLIN
Monsieur	le 14/09/1985 à HUCOLIN
Monsieur	né le 20/10/1962 à HUCOLIN
Monsieur	né le 25/08/1991 à ROUMANIE
Monsieur	né le 06/02/1971 à CAMPIA TURZII
Monsieur	né le 16/04/1980 en ROUMANIE
Monsieur	né le 07/12/1959 en ROUMANIE
Monsieur	né le 21/05/1988 à SIBIU
Monsieur	né le 16/12/1991 à ORS HVEDIN/ROUMANIE
Monsieur	né le 08/07/1982 en ROUMANIE
Monsieur	né le 12/06/1986 en ROUMANIE
Monsieur	né le 26/11/1981 en ROUMANIE
Monsieur	né le 13/03/1974 en ROUMANIE
Monsieur	né le 26/07/1964 en ROUMANIE
Monsieur A	né le 09/03/1986 en ROUMANIE
Monsieur S	né le 28/03/1993 en ROUMANIE
Monsieur P	né le 10/06/1985 en ROUMANIE
Monsieur I	né le 31/12/1995 en ROUMANIE
Madame E	née le 18/01/1974 en ROUMANIE
Monsieur N	né le 15/02/1997 en ROUMANIE
Monsieur 7	né le 13/09/1990 en ROUMANIE
Monsieur	né le 19/01/1990 en ROUMANIE
Monsieur	né le 23/01/1959 en ROUMANIE
Monsieur	né le 18/07/1977 en ROUMANIE
Monsieur	né le 06/07/1997 en ROUMANIE
Madame	née le 27/09/1959 en ROUMANIE
Monsieur	né le 14/05/1977 en ROUMANIE
Monsieur	né le 25/11/1957 en ROUMANIE
Monsieur	né le 10/12/1986 en ROUMANIE
Monsieur	né le 15/06/1993 à SEVILIA
Monsieur	né le 21/03/1987 en ROUMANIE
Monsieur	né le 03/11/1981 en ROUMANIE
Monsieur	né le 23/04/1993 à CLUJ
Madame	né le 25/05/1985 à HUREDOORA
Monsieur	née le 23/08/1986 à CAMPIA TURZII + 2 enfants
Monsieur	né le 21/01/1987 à SATU MARE
Madame C	né le 31/08/1990 à CLUJ + 1 enfant
Monsieur	née le 02/10/1990 à CLUJ
Monsieur Cornel-G	né le 09/08/1989 à HUNEDOARA
Madame Maria S	né le 10/01/1991 à CIUJ
	née le 20/03/1991 en ROUMANIE + 1 enfant

ET

Monsieur Corbu S.	né le 22/05/1956 à CIUCEA
Monsieur Lucrétia R	né le 21/02/1965 à NAPOCA
Monsieur Marianna V	né le 19/12/1981 à BALINTIN
Monsieur Alexandru A	né le 04/01/1966 à BUCAREST

Monsieur Vasilica V.	né le 01/01/1967 à BUCAREST
Monsieur Argentine R.	né le 05/10/1986 à ORDADEA
Monsieur Terca	né le 23/10/1984 à ALESD
Monsieur Florica A.	né le 03/12/1988 à LIVADA
Monsieur Aurien FI	né le 14/09/1978 à ORADEA
Monsieur Florica R.	né le 30/12/1983 à TIMISUARA
Monsieur Franais AL	né le 15/08/1980 à PETROASA

sont occupants sans droit ni titre de la voie publique au niveau de N° 55 de l'Avenue Félix Zoccola et sous la passerelle Rue du Capitaine Gèze à Marseille 13015.

Ordonnons leur expulsion des lieux occupés au niveau de N° 55 de l'Avenue Félix Zoccola et sous la passerelle Rue du Capitaine Gèze à Marseille 13015.

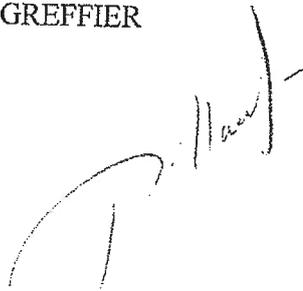
Disons que cette mesure ne pourra être exécutée, avec au besoin le concours de la force publique, qu'à partir du Samedi 17 Décembre 2011 - 8 H du matin.

Disons n'y avoir lieu de faire application de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Condamnons les défendeurs au paiement des dépens.

AINSI ORDONNE ET PRONONCE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE LE VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX MIL ONZE.

LE GREFFIER



LE PRESIDENT

